



Bruxelles en Direct

EN DIRECT DU BUREAU ALSACE « Portes ouvertes » dans les bureaux de région

Le Comité des Régions et la Direction générale de la Politique régionale de la Commission européenne ont organisé conjointement, du 27 au 30 septembre, l'opération « Journées portes ouvertes des bureaux de région ». Celle-ci a rassemblé plus de 2000 acteurs et 70 ateliers et séminaires autour du thème central de « la pratique et la réforme de la politique régionale ». Le Bureau Alsace s'est associé à la représentation du Land de Baden-Württemberg, l'un des dix partenaires officiels de l'opération, pour l'organisation d'un atelier de travail dans le cadre du séminaire intitulé : « Coopération à la carte – les instruments d'une coopération trans-européenne réussie ».

Dans l'esprit de cet intitulé, l'atelier de travail organisé conjointement par le Bureau Alsace et la représentation du Land déclinait trois formes distinctes de coopération transfrontalière :

- INTERREG Rhin supérieur Centre-Sud : une coopération transfrontalière classique sans mise en commun de moyens et/ou de compétences ;
- Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière PAMINA : la mise en commun de moyens au service de la coopération ;
- L'Eurodistrict: une expérimentation à l'échelle de villes, qui ambitionne le transfert de compétences à un organisme conjoint pour la gestion des questions d'intérêt commun.

Une tribune de qualité, rassemblant des représentants de la Région Alsace et du Land de Baden-Württemberg, a permis un échange de vues constructif, qu'est venu pimenter le sujet de l'Eurodistrict, présenté par Pascal Mangin, Adjoint au Maire de Strasbourg. L'atelier de travail était présidé par Jean-Paul Heider, Vice-Président du Conseil régional d'Alsace et modéré par Jens-Dieter Gabbe, Secrétaire général de l'Association des Régions Frontalières Européennes.

Programme des « Open Days » :
<http://www.cor.eu.int/fr/index.htm#>

N° 8 - septembre 2004

Dans ce numéro

En direct du Bureau Alsace	« Portes ouvertes » dans les bureaux de région
En Région	Financement du Bioscope
Agriculture	OGM
Budget	Perspectives financières 2007/2013
Environnement	- Changements climatiques - LIFE +
Finances	Pacte de stabilité et de croissance
Fiscalité	Régionalisation des accises sur les carburants
Institutions	- Déménagement de la Commission - La prochaine Commission européenne - Parlement européen
Marché intérieur	- Libéralisation des pièces détachées automobiles - Marchés publics
Politique régionale	- Mise à jour d'INTERREG III - Gestion partagée des Fonds structurels et du Fonds de cohésion
Recherche	Sécurité
Relations extérieures	La simplification du financement de l'aide extérieure
Sécurité	Agence européenne de défense



EN REGION Financement du Bioscope

Le cofinancement par l'Etat français du parc d'attraction Bioscope à Ungersheim dans le Haut-Rhin a été approuvé par la Commission le 8 septembre. La Commission avait été saisie d'une plainte concernant le financement de ce projet et a donc vérifié si le fait que le parc soit exploité en délégation de service public (c'est à dire que l'Etat finance l'acquisition du terrain et délègue la construction et l'exploitation à un concessionnaire qui, en échange, verse une redevance à l'Etat) n'était pas contraire à l'interdiction faite par le Traité CE dans son article 87 de verser des aides d'Etat pouvant fausser le jeu de la concurrence entre entreprises. En l'espèce, le cofinancement a été considéré comme une aide d'Etat compatible avec les règles du marché commun.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1081&format=HTML&aged=0&language=FR&quillanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AGRICULTURE OGM

L'adoption de la proposition de la Commission européenne sur la fixation des seuils de tolérance de présence accidentelle ou techniquement inévitable d'OGM dans les semences n'a pas été adoptée le 8 septembre comme cela était prévu. La Commission sortante a, en effet, préféré différer cette décision pour que de nouveaux débats puissent avoir lieu, les Directions Générales de la Santé, du Commerce et de la Recherche estimant le seuil fixé à 0,3% de présence d'OGM dans les semences de maïs et de colza encore trop élevé.

Les avis sont très partagés. Depuis 1999, date d'introduction par l'UE du premier produit OGM, les débats se succèdent et les producteurs de semences de maïs et de colza (les productions les plus concernées par les OGM) s'opposent aux différentes associations de défense des droits des consommateurs et de l'environnement ainsi qu'aux confédérations paysannes européennes et à certaines régions qui veulent un taux de tolérance OGM dans les productions agricoles le plus bas possible. La mobilisation contre les OGM est particulièrement active au niveau régional, de nombreuses régions européennes (dont dix françaises) s'étant engagées à combattre le développement de cultures OGM, et certaines sont

même allées plus loin en préconisant la définition de leur territoire comme zone sans OGM (taux 0), ce qui pourrait être considéré comme une entrave à la liberté de circulation si un taux de tolérance d'OGM était fixé.

La position de l'UE demeure assez ambiguë car, si aucune décision n'a été prise concernant le pourcentage d'OGM dans les semences, la Commission continue cependant à autoriser la commercialisation de nouvelles sortes de maïs transgénique.

La Commission qui prendra ses fonctions le 1er novembre prochain relancera les débats, de nombreux points posant encore problème, tels que la contamination par les produits OGM des produits conventionnels et la coexistence des deux produits. La discussion reste ouverte.

Dossier de l'Assemblée des Régions d'Europe sur la lutte régionale contre les OGM :

http://www.a-e-r.org/Dossier_2004/F-dossier-OGM-06-04.pdf

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

BUDGET Perspectives financières 2007-2013

Les propositions pour le budget de l'UE de 2007 à 2013, adoptées par la Commission le 14 juillet dernier, sont en cours de discussion au Conseil et au Parlement, les deux institutions devant adopter conjointement, selon la procédure de codécision, la proposition de la Commission.

Au Conseil, la présidence néerlandaise a souhaité, afin de bâtir une proposition de budget alternative à celle de la Commission, utiliser la technique de la « building block approach » (approche par bloc) selon laquelle chaque Etat affiche ses objectifs de dépense par rubrique budgétaire. Cette technique a été critiquée notamment par les autorités espagnoles qui la trouvent illogique puisque chacun énonce ses priorités avant même de savoir quelle somme d'argent sera disponible, la question des recettes devant être traitée plus tard.

En revanche, d'autres Etats, tels l'Allemagne, la Pologne, l'Autriche ou la Lettonie, soutiennent cette méthode, considérant qu'elle permet de clarifier les positions de chacun des membres avant de trancher sur les ressources. Le choix de cette approche par la Présidence néerlandaise permet donc de commencer la discussion autour du projet de la Commission sans bloquer le débat sur la question du



plafond du budget européen. Ce dernier point reste, en effet, un sujet épineux puisque certains Etats (dont la France et l'Allemagne) campent sur leur position d'une enveloppe globale limitée à 1% du PIB communautaire (contre les 1.24% proposés par la Commission).

Quant au Parlement européen, il a approuvé la constitution d'une commission temporaire de 50 membres pour traiter des défis politiques et des moyens budgétaires de l'Union élargie et dont la mission sera de rédiger un rapport sur les perspectives financières de 2007 à 2013 qui alimentera les prochaines négociations avec le Conseil. Lors de sa réunion constitutive, cette commission élira un président, des vice-présidents et un rapporteur.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ENVIRONNEMENT Changements climatiques

La Commission a lancé une consultation en ligne des citoyens, entreprises, ONG, scientifiques etc..., autrement dit de tous les intéressés, qui pourront donner leur avis et proposer des stratégies pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre afin d'enrayer la tendance au changement du climat. Les contributions alimenteront le rapport de la Commission, qu'elle transmettra au Conseil des Ministres au printemps 2005, dans l'optique de la préparation d'une nouvelle politique qui succèdera en 2012 aux objectifs du protocole de Kyoto (réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE de 8% d'ici 2012) :

http://europa.eu.int/comm/environment/climat/future_action.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ENVIRONNEMENT LIFE +

La Commission a proposé un nouveau programme simplifié de financement pour l'environnement pour la nouvelle période de programmation budgétaire, qui débutera en 2007. Appelé Life+, il sera l'instrument financier unique de l'UE pour l'environnement et se verrait attribuer un budget de 300 millions d'euros par an contre les 240 actuels du programme Life. Cet accroissement modéré tient compte de l'extension du programme aux dix nouveaux Etats membres, et du fait que certains besoins de financement seront satisfaits au titre d'autres programmes.

Life + sera articulé en deux volets :



- Mise en œuvre et gouvernance, qui aura pour but de consolider la base de connaissances et d'aider les Etats membres à obtenir des résultats meilleurs et plus rapides dans l'application de la politique communautaire en matière d'environnement ;
- Information et communication, qui visera à sensibiliser davantage aux problèmes environnementaux et à assurer le partage des meilleures pratiques.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1152&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=en>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

FINANCES Pacte de stabilité et de croissance

Prenant acte des difficultés rencontrées par certains Etats membres pour atteindre leurs objectifs budgétaires par rapport aux engagements pris dans les programmes de stabilité actualisés, la Commission a proposé des pistes de réforme, qui ont été examinées par les ministres des finances à l'occasion du Conseil ECOFIN. Un consensus est apparu sur les objectifs généraux des propositions et notamment le renforcement de l'aspect préventif du pacte.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l25057.htm>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

FISCALITE Régionalisation des accises sur les carburants

La Commission a proposé au Conseil de permettre aux régions françaises d'appliquer un taux d'accise différent sur le gazole et l'essence sans plomb. Dans sa législation sur la décentralisation, la France donne l'autorisation aux Conseils régionaux de voter une réduction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). La Commission estime que cela n'est pas contraire à la libre concurrence puisque cette dérogation est temporaire (2006-2011), ne s'applique pas aux transports professionnels, et représente une baisse limitée.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS Déménagement de la Commission

La Commission européenne qui avait du évacuer pour raisons sanitaires le bâtiment historique du Berlaymont à Bruxelles en 1991, le réintégrera en novembre prochain après de longs travaux de rénovations qui auraient du aboutir en 1998, mais dont l'échéance avait été différée jusqu'au mois de mars 2004. Le coût des travaux pour l'Etat belge n'est pas encore connu. Il a été estimé dans un premier temps à 460 millions d'€ mais l'allongement de la durée du chantier et les indemnités de retard ont fait grimper la somme et le crédit ouvert s'élève au final à 670 millions d'€. La Commission a prévu de racheter le bâtiment pour la somme de 552,8 millions d'€ qu'elle remboursera en 27 ans.

Cet immeuble construit en 1967 pour symboliser l'édification européenne hébergera donc de nouveau le Collège des Commissaires et les services de la Présidence de la Commission, soit approximativement 2000 fonctionnaires.

Pour plus d'informations :

<http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/04/207&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS La prochaine Commission européenne

Le 12 août, le Président de la nouvelle Commission, José Manuel Barroso, a dévoilé la liste des 24 commissaires désignés. Ces derniers ont été auditionnés par les commissions parlementaires entre le 27 septembre et le 8 octobre pour une entrée en fonction le 1er novembre. Si le collège des Commissaires est approuvé, cette approbation portant sur l'ensemble des Commissaires et non sur les Commissaires pris individuellement, il sera composé de la manière suivante :

COMMISSION EUROPEENNE

Officielle après approbation du Parlement Européen
Entrée en fonction le 1^{er} novembre 2004

Commissaires	Pays	Portefeuille
M. José Manuel Durão Barroso	Portugal	Président
Mme Margot Wallström	Suède	Vice-Président, Relation Institutionnelles et Stratégie de la Commur
M. Günther Verheugen	Allemagne	Vice-Président,

		Entreprise et Industrie
M. Jacques Barrot	France	Vice-Président, Transpc
M. Siim Kallas	Estonie	Vice-Président, Administratives, Audit et Lutte anti-fraud
M. Rocco Buttiglione	Italie	Vice-Président, Justice, Liberté et Sécurité
Mme Benita Ferrero-Waldner	Autriche	Relations Extérieures et Politique Européenne d Voisinage
M. Louis Michel	Belgique	Développement et Aide Humanitaire
M. Markos Kyprianou	Chypre	Santé et Protectio Consommateurs
M. Vladimir Spidla	République tchèque	Emploi, Affaires Sociale Egalité des Chances
Mme Mariann Fischer Boel	Danemark	Agriculture et Développement Rural
M. Olli Rehn	Finlande	Elargissement
M. Stavros Dimas	Grèce	Environnement
M. László Kovács	Hongrie	Energie
M. Charlie McCreevy	Irlande	Marché Intérieur et Services
Mme Ingrida Udre	Lettonie	Fiscalité et Union Douanières
Mme Dalia Grybauskaitė	Lituanie	Programmation Financie Budget
Mme Viviane Reding	Luxembourg	Société de l'Information Médias
M. Joe Borg	Malte	Pêche et Affaires Mariti
Mme Neelie Kroes	Hollande	Concurrence
Mme Danuta Hübner	Pologne	Politique Régionale
M. Jan Figel	Slovaquie	Education, Formation, Multilinguisme
M. Janez Potocnik	Slovénie	Science et Recherche
M. Joaquin Almunia	Espagne	Affaires Economiques e Monétaires
M. Peter Mandelson	UK	Commerce

Parmi les membres du Cabinet du Président, les Chefs de cabinet et Chefs de cabinet adjoint sont João Vale de Almeida et Alexander Italianer, et c'est la Française Françoise Le Bail qui exercera la fonction de porte-parole de la Commission et qui présidera chaque jour le point de presse.

Le nouveau Président a d'ores et déjà annoncé la « couleur » de la future Commission. Tous les commissaires ont la même importance et les délégations de pouvoir à des groupes de commissaires sont exclues. Par conséquent le mot d'ordre sera « travail en équipe ».



Chaque commissaire étant désormais ressortissant d'un des Etats membres, le Président sera d'autant plus vigilant à ce que le travail demeure strictement collégial et dans l'intérêt européen, afin de préserver à la Commission son caractère originel, à l'opposé d'une assemblée de représentants permanents des pays de l'UE, telle que le COREPER. Dans cet esprit, l'Union des Fédéralistes européens (UEF) a suggéré que les commissaires ne puissent pas se doter de plus de trois collaborateurs d'une même nationalité au sein de leur cabinet, auquel cas ils seraient récompensés par l'octroi d'un assistant supplémentaire. A noter également que le Collège des Commissaires comprend huit femmes, un record historique conforme à la volonté affichée de son Président.

L'un des objectifs prioritaires de la nouvelle Commission est de mieux faire connaître l'Europe aux citoyens européens pour remédier à leur indifférence, largement confirmée par le taux d'abstention aux dernières élections européennes. Dans cet esprit un nouveau portefeuille, « Relations institutionnelles et stratégie de communication », a été créé et confié à la Commissaire suédoise, Mme Margot Wallström. Toutefois, la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen regrette que les questions constitutionnelles ne fassent pas partie des attributions de la Commissaire alors que s'ouvre, en octobre, le processus de ratification de la Constitution. Ce point précis a fait l'objet de discussions à l'occasion de l'audition de la Commissaire **le 29 septembre**. Mais le plus gros défi qui attend la nouvelle Commission est l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne : faire de l'économie européenne la plus compétitive dans le monde à l'horizon 2010.

Pour plus d'informations :

Les responsabilités par portefeuille (en anglais) :
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1030&format=HTML&aged=0&language=en&guiLanguage=en>

Trombinoscope des Commissaires :

http://europa.eu.int/comm/mediatheque/photo/barroso/commission_fr.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS Parlement européen

Courant juillet, les nouveaux eurodéputés se sont organisés en vingt commissions et deux sous-commissions parlementaires (au lieu des dix-sept de la législature précédente), des français occupant la présidence de six d'entre elles (voir BED n°7).



Un remaniement notable a abouti à la mise en place d'une Commission du Développement régional. Cette nouvelle commission, présidée par le parlementaire espagnol Gerardo Galeote Quecedo du PPE-ED, se veut un pôle d'observation de la politique régionale de l'Union Européenne, avec comme mission de traiter de tous les instruments de la politique structurelle, en collaboration avec la DG Politique Régionale de la Commission Européenne. Cette commission suivra également les coopérations transfrontalières et interrégionales et sera l'interlocutrice privilégiée du Comité des Régions et des collectivités locales et régionales.

Liste des commissions parlementaires :

http://www.europarl.eu.int/committees/home_fr.htm#parliamentary

Site de la commission parlementaire « Développement Régional » :

http://www.europarl.eu.int/committees/regi_home.htm

Discours du Commissaire Jacques Barrot devant la nouvelle commission le 31 août 2004 :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/04/383&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

MARCHE INTERIEUR Libéralisation des pièces détachées automobiles

Le 14 septembre, la Commission a adopté la proposition de directive du Commissaire en charge du Marché intérieur, Frits Bolkestein, libéralisant le secteur des pièces de rechange automobiles. La directive régissant la protection juridique des dessins et modèles 98/71 permet aux Etats membres de choisir de protéger ou non, selon leur législation nationale, les modèles des pièces de rechange des véhicules automobiles, interdisant ainsi à d'autres entreprises que celles choisies par les constructeurs de produire ces pièces.

Certains Etats, comme le Royaume-Uni, l'Italie ou l'Espagne, ont déjà libéralisé ce marché. En revanche, la France et l'Allemagne s'opposent à une telle ouverture de leur marché. En effet, dès lors que le monopole des constructeurs automobiles sur les pièces destinées à la réparation des parties visibles du véhicule (la proposition de directive ne concerne pas les pièces du moteur) disparaît, n'importe quelle entreprise pourra produire et commercialiser des pièces identiques aux originales, qui elles ne seront plus protégées par des « droits d'auteurs ».

Economiquement, cette libéralisation permettra d'obtenir des pièces de rechange à des tarifs 6 à 10% moins élevés et représentera un marché évalué à 10 milliards d'euros par an.

L'Union européenne de l'Artisanat et petites et moyennes entreprise (UEAPM) est bien sûr favorable à la proposition de la Commission, tandis que les syndicats de constructeurs européens s'y opposent fermement.

Texte complet de la proposition :

http://www.europa.eu.int/comm/internal_market/fr/indprop/design/index.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

MARCHE INTERIEUR **Marchés publics**

En février 2004 deux directives sur les procédures de passation des marchés publics ont été adoptées (cf. BED n° 2 - février 2004), permettant notamment la passation électronique de marchés. La Commission souhaite que l'économie européenne soit renforcée par les opportunités qu'offre cette nouvelle technologie et lance donc une consultation en ligne pour savoir ce que les entreprises et collectivités constatent comme difficultés et comme avantages lors de l'utilisation de la voie électronique pour passer des marchés publics.

Le domaine des marchés publics constitue un enjeu particulier pour l'UE car il représente 16% du PIB et est, grâce notamment à la modernisation des modes de passation, en pleine expansion transfrontalière, et joue donc un rôle important dans l'accroissement de la compétitivité de l'Europe.

Le site de la consultation :

http://europa.eu.int/yourvoice/consultations/index_fr.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE REGIONALE **Mise à jour d' INTERREG III**

La Commission européenne a mis à jour et précisé les dispositions du programme d'initiative communautaire INTERREG III dans une communication du 2 septembre. Le texte dresse notamment la liste des nouveaux espaces de coopération consécutifs à l'élargissement de l'UE et intègre les propositions relatives à la Politique européenne de voisinage.

Pour plus d'information :



http://www.europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/guidelines/index_fr.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE REGIONALE

Gestion partagée des Fonds structurels et du Fonds de cohésion

La Commission a présenté le 6 septembre une communication sur « les responsabilités respectives des Etats membres et de la Commission dans la gestion partagée des Fonds structurels et du Fonds de cohésion – situation actuelle et perspectives pour la nouvelle période de programmation après 2006 ». La communication reprend dans un premier volet l'interprétation de la Commission sur la réglementation en vigueur dans le domaine des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, en vue de clarifier les responsabilités de chaque acteur de la gestion partagée. Un second volet détaille les principes qui ont guidé la Commission dans l'élaboration des propositions législatives sur les nouveaux instruments de la politique de cohésion, qu'elle a adoptées le 14 juillet. La Commission souhaite améliorer la complémentarité et l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle financier.

Le texte de la communication :

[http://europa.eu.int/comm/regional_policy/newsroom/document/COM\(2004\)580final_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/newsroom/document/COM(2004)580final_fr.pdf)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

RECHERCHE

Sécurité

Le 9 septembre la Commission a adopté, en réponse aux recommandations du groupe de haut niveau mis en place le 21 juin dernier (cf. BED n° 7 - juillet/août 2004), une communication concernant les prochaines étapes de la recherche sur la sécurité dans le cadre du 7^{ème} programme-cadre de recherche de l'UE.

La Commission prévoit de créer un « comité consultatif européen pour la recherche sur la sécurité » afin que les parties concernées (experts, entreprises et organismes de recherche) puissent durant l'automne conseiller l'UE sur le contenu et la mise en œuvre du programme.

La Commission a également prévu de lancer une « action préparatoire » de trois ans (2004-2006), qui sera dotée d'un budget de 65 millions d'euros, dans le but d'adopter en 2007 un programme européen de recherche sur la sécurité.

Pour plus d'informations (en anglais) :

http://europa.eu.int/comm/research/security/index_en.html

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

RELATIONS EXTERIEURES

La simplification du financement de l'aide extérieure

La Commission a adopté le 29 septembre une communication relative aux instruments consacrés à l'aide extérieure dans le cadre des futures perspectives financières 2007-2013, destinée à remplacer l'éventail des instruments existants. Le nouveau cadre se limitera à six instruments, dont quatre nouveaux :

- L'instrument d'aide de pré-adhésion ;
- L'instrument européen de voisinage et de partenariat ;
- L'instrument de financement de la coopération au développement et de la coopération économique ;
- L'instrument de stabilité.

Deux instruments, qui ne nécessitent pas d'adaptation particulière, seront maintenus :

- L'aide humanitaire ;
- L'assistance macro-financière.

Texte de la communication :

http://www.europa.eu.int/comm/external_relations/reform_fr/intro/ip04_1151_fr.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

SECURITE

Agence européenne de défense

L'Agence européenne de défense (AED) a été créée par le Conseil de l'Union européenne le 12 juillet 2004. Le but de cette agence, qui apparaissait déjà dans le projet de Constitution en juin 2003, est de permettre à l'Union de conduire une politique extérieure de sécurité européenne cohérente, sous l'autorité du Conseil et plus particulièrement de Javier Solana, Haut représentant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Les missions de l'Agence seront de développer des capacités militaires européennes, d'identifier les besoins futurs en force et en matériel, de promouvoir l'organisation conjointe d'armement et de favoriser la création d'un marché européen des équipements de défense.

La première réunion du comité directeur de l'Agence a eu lieu le 17 septembre. Elle a réuni à Noordwijk aux Pays-Bas les 24 ministres européens de la défense des Etats membres (à l'exception du Danemark qui ne participe pas à la politique européenne de défense). Parmi les sujets abordés par le directeur de l'Agence, Nick Witney, le recrutement de personnel est une priorité, les effectifs de l'Agence devant atteindre 80 personnes en 2005. Il a également été convenu d'une ébauche de programme de travail pour l'année prochaine. En revanche la question du budget ne sera abordée que lors de la prochaine réunion des ministres de la défense à Bruxelles les 22 et 23 novembre.

A noter qu'en marge de cette réunion, les ministres de la défense de 5 Etats membres (France, Italie, Espagne, Portugal et Pays-Bas) ont signé une « déclaration politique » approuvant la proposition de la France de mettre en place une gendarmerie européenne composée de 800 hommes, qui sera vraisemblablement opérationnelle en 2005.

Déclaration de Javier Solana concernant la réunion du 17 septembre :

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/discours/81932.pdf

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

